ÉGLISE CATHOLIQUE EN CHARENTE
Diocèse d'Angoulême

Fin de vie : la réaction des évêques de France après les votes à l'Assemblée nationale

Le mardi 27 mai 2025, l'Assemblée nationale a adopté deux textes majeurs concernant la fin de vie : l'un portant sur le développement des soins palliatifs, l'autre instaurant un droit à l'aide à mourir.

Dans une déclaration officielle, la Conférence des évêques de France (CEF) salue l'attention portée à l'accompagnement des personnes en fin de vie, tout en exprimant une profonde inquiétude face aux conséquences humaines, sociales et éthiques d'un "droit à mourir", en particulier pour les plus vulnérables.

Forte de l'expérience quotidienne de milliers d'aumôniers, de bénévoles et de soignants engagés auprès des malades, l'Église catholique souhaite contribuer au débat public, éclairer les consciences, et défendre une société fondée sur la **solidarité, la justice et la fraternité**.

Retrouvez ci-dessous la déclaration complète de la CEF :

? 20250527_Fin_de_vie_reaction_de_la_CEF_aux_votes_a_l_Assemblee_nationaleTélécharger

©2025 - Diocèse d'Angoulême - 06/10/2025 -
https://charente.catholique.fr/actualites/fin-de-vie-la-reaction-des-eveques-de-france-apres-les-votes-a-lassemblee-nationale/